

## Déclaration de CSL sur l'esclavage moderne

*1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023*

### À propos de notre Déclaration

La présente Déclaration sur l'esclavage moderne (la Déclaration)<sup>1</sup> décrit :

- la structure, les opérations et les chaînes d'approvisionnement de CSL;
- les endroits où CSL croit qu'il existe des risques d'esclavage moderne dans nos opérations et nos chaînes d'approvisionnement;
- les mesures que nous avons commencées à prendre pour évaluer et aborder ces risques; et
- comment nous évaluons l'efficacité de ces actions.

La Déclaration est une déclaration commune en lien avec la période de déclaration du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 préparée par CSL Limited et pour CSL Limited (ABN 99 051 588 348) et également pour les entités déclarantes CSL Behring (Australie) Pty Ltd (ABN 48 160 734 761) et Seqirus (Australie) Pty Ltd (ABN 66 120 398 067).

Aux fins de la présente Déclaration, « CSL », « nous » et « notre » font collectivement référence à CSL Limited et à ses entreprises clés, CSL Behring, CSL Plasma, CSL Seqirus et CSL Vifor (et comprennent toutes les entités comptables concernées par la présente Déclaration). Cette Déclaration décrit également les pratiques qui sont communes aux autres entités contrôlées par CSL et aux opérations de coentreprise gérées par CSL (avec CSL, appelées le « Groupe » ou le « Groupe CSL »). Pour une liste des filiales de CSL Limited et des endroits où elles sont incorporées, consultez la page 151 du rapport annuel 2023.

L'esclavage moderne est utilisé pour décrire des formes graves d'exploitation où la coercition, les menaces ou la tromperie sont utilisées pour exploiter les victimes et les brimer ou les priver de leur liberté. Les types d'exploitations graves comprennent le trafic de personnes, l'esclavage, la servitude, le mariage forcé, le travail forcé, l'asservissement pour dettes, le recrutement trompeur pour du travail ou des services, et le travail des enfants.

L'Organisation internationale du travail définit également le travail forcé comme un travail effectué involontairement et sous la menace de toute pénalité. Il s'agit de situations dans lesquelles des personnes sont contraintes de travailler sous la violence ou l'intimidation, ou par des moyens plus subtils comme les dettes instrumentalisées, la conservation des documents d'identité ou les menaces de dénonciation aux autorités d'immigration.

La Déclaration de CSL sur l'esclavage moderne se trouve sur le site [CSL.com](https://www.csl.com) > Sustainability (durabilité).

1 La Déclaration a été préparée aux fins de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement (Canada), de la Loi sur l’esclavage moderne de 2018 (Aus.), de la Loi sur l’esclavage moderne du Royaume-Uni de 2015 et de la Loi sur la transparence des chaînes d’approvisionnement de la Californie de 2010.

Déclaration de CSL sur l’esclavage moderne – 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023